

NORMES DE QUALITE EXTERIEURE

(arrêté du 29 novembre 2003 modifié relatif à certaines normes applicables à la production sur le territoire national de matériels forestiers de reproduction)

Préambule**Exigences auxquelles doivent satisfaire les plants :**

Les lots doivent comporter au moins 95 % de plants de qualité loyale et marchande

La qualité loyale et marchande est déterminée par des critères de conformation et d'état sanitaire (tableau 1) ainsi que des critères d'âge et de dimension (annexe 6)

1) Défauts excluant les plants de la qualité loyale et marchande :

	Défauts	Abies, Picea	Pseudotsuga	Larix	Pinus pinaster	Autres pinus, cedrus	Fagus, Quercus, Carpinus	Acer, Aulnus, Betula, Castanea, Malus, Populus tremula, Prunus avium, Robinia, Sorbus, Tilia	Juglans
PLANTS	A	Plants portant des blessures non cicatrisées, sauf blessures de taille culturale	X	X	X	X	X	X	X
	B	Plants partiellement ou totalement desséchés	X	X	X	X	X	X	X
TIGE	C	Tige présentant une forte courbure	X	X	X	X	X	X	X
	D	Tige multiple	X	X	X	X	X	X	X
	E	Tige présentant plusieurs flèches	X		X			X	X
	F	Tige et rameaux incomplètement aoûtés, sauf si les plants sont extraits de pépinières pendant la saison de végétation	X	X	X		X	X	X
	G	Tige dépourvue de bourgeon terminal, sauf si les plants sont extraits de pépinières pendant la saison de végétation	X	X	X	X	X	X	X
	H	Ramification absente ou insuffisante	X	X					
	I	Aiguilles les plus récentes gravement endommagées au point de compromettre la survie de la plante	X	X		X			
	J	Jaunissement prononcé du feuillage (1)	X	X		X			
RACINE	K	Collet endommagé	X	X	X	X	X	X	X
	L	Racines principales gravement enroulées, tordues ou endommagées	X	X	X	X	X	X	X
	M	Racine principale (pivot) formant un angle inférieur à 110° avec la tige	X	X	X	X	X	X	X
	N	Radicelles absentes ou endommagées	X	X	X		X	X	X
PLANTS	O	Plants présentant de graves dommages causés par des organismes nuisibles	X	X	X	X	X	X	X
	P	Plants présentant des indices d'échauffement, de fermentation ou de moisissure (ne pas confondre avec des champignons micorhiziens)	X	X	X	X	X	X	X
RAC INF	Q	Système racinaire insuffisant	X	X	X		X	X	X

(1) Tout jaunissement prononcé de plants résineux est souvent le signe d'un déséquilibre physiologique risquant de nuire à la reprise lors de la transplantation immédiate.

(2) La moisissure ne doit pas être confondue avec des champignons mycorhiziens.

2) Cas particulier des *Populus spp.* reproduits par plançons :

Les plançons sont considérés comme **n'étant pas de qualité loyale et marchande** s'ils présentent un des défauts suivants :

- moins de cinq bourgeons bien formés,
- nécroses ou dommages causés par des organismes nuisibles,
- traces de dessèchement, d'échauffement excessif, de moisissure ou de pourriture,
- lésions autres que des coupes d'élagage,
- multiples fourches,
- courbure excessive des tiges.